

DÉCEMBRE 2009

Tokelau – Aucun cas de grippe A (H1N1) n'a été déclaré

Introduction

Tokelau est un petit État insulaire océanien, situé à quelque 260 milles nautiques au nord du Samoa. D'une superficie terrestre totale de 12,7 km², il s'élève à quatre mètres au-dessus du niveau de la mer et compte trois atolls. La population se chiffre à 1 466 habitants, répartis sur les trois atolls. Le seul moyen de transport permettant de se rendre à Tokelau est le navire ravitailleur qui assure une liaison bimensuelle avec Apia.

Malgré son isolement, Tokelau est vulnérable face aux maladies transmissibles. Les voyageurs se rendant à Tokelau y viennent en général pour se réinstaller dans leur pays d'origine, rendre visite à des proches, mener diverses activités en tant qu'agents de la fonction publique ou prestataires de service, ou faire du tourisme, après en avoir reçu l'autorisation préalable. Tous ces voyageurs transitent par le Samoa et sont donc susceptibles de contracter des maladies transmissibles sur place ou sur leur lieu de provenance.

Trois semaines avant la flambée de grippe A (H1N1) 2009, Tokelau a connu une épidémie probablement induite par un virus paragrrippal, un virus respiratoire syncytial ou un adénovirus. Les enfants ont été les plus touchés. Le Département de la santé a travaillé en étroite collaboration avec les Ministères néo-zélandais et samoan de la santé, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour lutter contre cette épidémie. Lorsque la grippe A (H1N1) est apparue, Tokelau a continué d'appliquer les mêmes procédures que celles mises en place précédemment.

Bilan des actions menées

Au cours des quatre premières semaines:

- Dès le 26 avril - date de l'annonce de la pandémie de grippe A (H1N1) -, adoption de mesures visant à s'assurer que tous les atolls disposent des fournitures requises pour gérer une pandémie.
- Établissement de relations avec les principales parties prenantes au Samoa, en Nouvelle-Zélande et en Nouvelle-Calédonie.
- Mise en place de procédures de communication aux échelons national et international.



- Commande de stocks supplémentaires de gants, masques et blouses destinés à être acheminés vers les trois atolls, et de thermomètres tympaniques numériques permettant d'aider à surveiller la fièvre.
- Élaboration par le Département de la santé d'un plan d'action stratégique faisant intervenir des membres de l'équipe de direction ainsi que les hauts responsables des *Taupulega* (conseils de village) et les professionnels de la santé des trois atolls.
- Renforcement des messages de santé publique à travers la mise en situation d'enfants de Tokelau et l'utilisation d'un langage adapté (voir affiche ci-dessus).
- En collaboration étroite avec le Dr Seini Kupu et l'équipe de la CPS, élaboration de messages de santé publique ciblés, ainsi qu'une fiche sur le dépistage sanitaire à l'arrivée des voyageurs spécifique à Tokelau.
- Application des consignes de l'OMS en matière de gestion de la grippe A (H1N1), de confinement de la maladie et de renforcement des messages de santé publique.
- Établissement de rapports en collaboration étroite avec le Centre national de coordination du Ministère néo-zélandais de la santé.
- Élaboration d'une fiche de dépistage (voir document ci-dessous), inspirée de celles utilisées au Samoa, à remplir par tous les voyageurs arrivant au Samoa et en partance pour Tokelau et par tous ceux se rendant à Tokelau par bateau.
- Mise en place d'une période d'« attente » (« stand down » en anglais) obligatoire de quatorze jours, assortie d'un dépistage systématique quotidien, pour tous les voyageurs en provenance du Samoa se rendant à Tokelau.
- Adoption de mesures interdisant aux visiteurs potentiels présentant au moins deux des sept symptômes (voir liste visée dans la fiche de dépistage), ainsi qu'un état fébrile, de se rendre à Tokelau. Placement des cas suspects et de leurs proches en isolement à domicile et réalisation d'examens médicaux quotidiens jusqu'à disparition des symptômes.
- Hospitalisation et placement en quarantaine des personnes chez qui la grippe H1N1 a été diagnostiquée par un spécialiste de la santé publique du Ministère samoan de la santé. Recherche des contacts étroits et surveillance quotidienne de ces derniers pendant les sept jours suivant la pose du diagnostic.
- Surveillance quotidienne et continue par l'équipe du Département de la santé de Tokelau (trois agents) de groupes allant jusqu'à soixante personnes, dans huit villages des environs d'Apia.
- Envoi des prélèvements effectués sur les cas suspects vers la Nouvelle-Zélande pour analyse à cause du manque de fiabilité des tests de dépistage rapide.
- Distribution au capitaine et aux membres de l'équipage d'une trousse de lutte contre la pandémie, accompagnée d'instructions.
- Aménagement d'une zone de quarantaine sur le bateau pour les passagers qui se sentiraient souffrants durant le trajet (d'une durée maximale de trente-six heures pour l'atoll le plus éloigné).
- Dépistage des passagers à leur arrivée à Tokelau (tous atolls compris).
- Diffusion par le Département de la santé de Tokelau de bulletins hebdomadaires auprès de la population de Tokelau et des ressortissants de Tokelau vivant en Nouvelle-Zélande.
- Au bout d'un mois, décision des autorités de Tokelau, sur recommandation du Département de la santé, de réduire la période d'« attente » de quatorze à sept jours, tout en maintenant la procédure décrite plus haut. Mise en place concomitante de mesures de placement en quarantaine durant sept jours des passagers débarquant à Tokelau (voir ci-dessous).

Au cours des semaines qui ont suivi et jusqu'à ce jour

Le Département de la santé a suivi l'évolution de la pandémie au jour le jour, tout en poursuivant le dépistage et la diffusion de bulletins alignés sur les bulletins néo-zélandais.

Six cas positifs ont été décelés au Samoa. Les intéressés ont été placés en quarantaine dans un établissement hospitalier ou maintenus en isolement à leur domicile. Aucun de leurs proches n'a été autorisé à se rendre à Tokelau pendant au moins deux semaines et tous ont été soumis à des examens médicaux à domicile effectués par des agents du Département de la santé.

Le *Taupulega* de l'un des trois atolls a instauré une quarantaine obligatoire de sept jours et aménagé deux îlots à cette fin. Les deux autres atolls ont suivi l'exemple et des maisons y ont été sélectionnées en guise de zones de quarantaine.

Pour chaque atoll, des procédures et des plans ont été élaborés en matière de quarantaine, de communication, de surveillance, de collecte de données et de sécurité. Les comités sanitaires créés pendant l'épidémie ont joué un rôle accru et les communautés concernées ont formé une équipe unie.

À l'arrivée du bateau, sur chaque atoll, un médecin est monté à bord pour examiner l'ensemble des passagers. Des masques leur ont été remis, puis tous les passagers ont été conduits directement vers les zones de quarantaine préalablement désignées. Réticents dans un premier temps, les intéressés ont fini par comprendre et apprécier leur placement en quarantaine au point que certains ne voulaient plus quitter les lieux (où « tout le monde était aux petits soins »).

Des agents de sécurité ont été postés dans chaque zone de quarantaine afin d'empêcher les départs. Sur l'un des atolls, les intéressés ont nettoyé l'îlot et laissé une pancarte mentionnant qu'ils avaient été les premiers à avoir été placés en quarantaine à Tokelau.

Les listes de passagers ont joué un rôle essentiel dans le recueil de données. Grâce à elles, il a été possible de localiser les passagers et d'enregistrer toutes informations utiles à leur sujet en y ajoutant, le cas échéant, des commentaires. Les listes de passagers ont été systématiquement communiquées aux responsables de chaque atoll afin qu'ils les complètent, le cas échéant. À l'issue de la période de quarantaine, les listes ont été renvoyées au Département de la santé, à Apia.

Les dispositions prises prévoyaient, entre autres, la possibilité d'organiser des évacuations sanitaires. Toutefois, l'accent a été mis sur la prévention. Le Département de la santé a également œuvré, en collaboration avec les professionnels de la santé, à l'élaboration de plans d'action en cas de détérioration de l'état des patients. Des dispositions pratiques ont été étudiées dans l'éventualité où le bateau concerné serait au mouillage à Apia.

Les déplacements entre les atolls ont été initialement interdits, avant d'être de nouveau autorisés. Les voyageurs devaient néanmoins être placés en quarantaine à leur arrivée, ce qui a posé divers problèmes aux prestataires qui souhaitaient se rendre sur les trois atolls puisqu'ils devaient observer une période d'« attente » de sept jours à Apia, suivie de sept jours de quarantaine sur chacun des trois atolls, ce qui, pour certains, n'était pas viable sur le plan financier. Les travaux de développement ont accusé des retards et les conséquences fiscales ont été lourdes, tant pour le budget que pour le secteur tertiaire de Tokelau.

Pour l'heure, la période d'« attente » de sept jours n'est plus d'actualité. Tout voyageur en partance pour Tokelau est soumis à un dépistage quotidien jusqu'à son départ. À son

arrivée, le dépistage se poursuit pendant cinq jours et s'applique également aux proches et aux personnes présentes sur le lieu du séjour.

Enseignements tirés

- En raison de la diversité des services médiatiques, nombreux sont ceux qui peuvent aujourd'hui glaner des informations au point de devenir des « experts ». La pandémie n'a pas fait exception à la règle. Le Département de la santé a dû répondre aux questions incessantes de la population concernant les décisions prises et a subi des pressions pour faire des exceptions. Les autorités de Tokelau ont approuvé et appuyé les actions conduites dans le but de protéger la population.
- Les communautés ont pu être informées de l'évolution de la situation grâce à des messages cohérents, facilement compréhensibles, traduits dans les langues vernaculaires et régulièrement mis à jour.
- La planification revêt autant d'importance que les messages de santé publique concernant la prévention. Elle permet d'étudier et de prévoir divers scénarios.
- Il est très important d'enregistrer comme il convient les données recueillies et de vérifier les informations obtenues. La question de la fiabilité des informations se pose pour maintes raisons.
- Les tests de dépistage rapide de la grippe manquent de fiabilité.
- Il est essentiel d'entretenir de bons rapports avec les parties prenantes et de veiller à la clarté de la communication.
- Tokelau se trouve dans une position particulière puisqu'on ne peut y accéder qu'en passant par un autre pays, ce qui a permis de tirer profit des procédures mises en place au Samoa en matière de traitement des prélèvements et de l'accès aux laboratoires, aux hôpitaux et aux services de santé publique.

Lee Pearce

Direction de la santé
Tokelau

Courriel: doh@lesamoa.net



DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ TOKELAU

FICHE DE DÉPISTAGE

Date...../...../.....

Nom.....

Adresse au Samoa.....

.....

Contact au Samoa.....

Date d'arrivée au Samoa...../...../.....

Nom du bateau.....

Date de départ.....

N° de passeport.....

Signature.....

Fakamolemole oi lihi uma ki lalo na fenua na i te 30 aho kua teka (Veuillez indiquer les pays dans lesquels vous avez séjourné au cours des 30 derniers jours):

Fakamolemole oi fakailoga mai kafai ei ia te koe he tahi o auga ienei. (Si vous présentez un ou plusieurs des symptômes ci-dessous, veuillez cocher la ou les cases correspondantes):

- | | |
|---|--------------------------|
| Fièvre (Fiva) | <input type="checkbox"/> |
| Mal de tête (Tiga ulu) | <input type="checkbox"/> |
| Écoulement nasal ou voies nasales encombrées (Fegufegua -Tafe te ihu) | <input type="checkbox"/> |
| Douleurs musculaires (Tigaga na maho ote tino) | <input type="checkbox"/> |
| Diarrhée, nausées, vomissements (Fakafaufaum Puai, Manava tata) | <input type="checkbox"/> |
| Toux sèche (Tale mago - heai he fatu tale) | <input type="checkbox"/> |
| Mal de gorge (Tiga te fai) | <input type="checkbox"/> |

Agent de santé: Température.....°C

Signature.....